

# GRAND DEBAT NATIONAL – 09 MARS 2019

## 10H30/12H30

### SALLE DES FETES – MAIRIE DE PRAHECQ

SECONDE REUNION A L'INITIATIVE DE LA COMMUNE  
INFORMATION DIFFUSEE SUR LE SITE *GRANDDEBAT.FR*

---

En présence de Madame BINET Frédérique  
Animatrice de la réunion  
proposée par la Préfecture des Deux-Sèvres

---

Communication : La tenue de la présente réunion a été annoncée le 05 février 2019. Une information sur le panneau d'informations électronique extérieur et sur le site Internet de la Commune a été diffusée à compter du 06 février 2019. En outre, à compter du 06 février 2019, les informations relatives à la tenue de cette réunion ont été saisies sur le site du Grand Débat National. Afin de permettre à toutes les personnes qui le souhaitent de s'exprimer, il a été précisé sur le site dédié que les deux thématiques du Grand Débat National « L'organisation des services de l'Etat et des services publics » et « Démocratie et citoyenneté » seraient abordées lors de cette réunion. Les services de Gendarmerie ont été avertis de la tenue de cette réunion.

Monsieur Claude ROULLEAU, Maire de Prahecq, ouvre la réunion, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et rappelle les raisons ayant conduit la Commune à organiser une seconde réunion dans le cadre du « Grand Débat National ». Il rappelle que le compte-rendu de la première réunion du Grand Débat National du 02 février 2019 à Prahecq a été transmis sur la plate-forme du Grand Débat National. Ce compte-rendu, le plus fidèle possible aux interventions réalisées, n'a pas été publié sur le site en raison de la présence de données personnelles. Il souligne qu'en l'occurrence, les identités des intervenants ont été renseignées.

Organisation matérielle : L'intégralité des documents relatifs aux quatre thématiques ainsi que la Lettre du Président de la République aux Français ont été librement mises à disposition des personnes présentes dans la salle. En outre, la Charte du Grand Débat National a été affichée en plusieurs endroits. Suivant le déroulé de la réunion, les questionnaires ont été projetés au fur et à mesure et les questions lues par l'animatrice afin de permettre aux personnes présentes d'en prendre connaissance, le cas échéant, et d'intervenir en conséquence.

Monsieur Claude ROULLEAU indique qu'il a fait appel à un animateur indépendant, par l'intermédiaire de la Préfecture, pour animer le débat.

Madame Frédérique BINET, commissaire-enquêteur, se présente et souligne qu'elle intervient en tant que bénévole. Elle ajoute que son rôle est :

- de permettre à chacun de s'exprimer dans le cadre de la Charte du Grand Débat National (affichée dans la salle) ;
- d'être garant de la transmission des débats notamment sur la plate-forme dédiée.

Madame Frédérique BINET rappelle que le troisième thème relatif à la « Démocratie et la Citoyenneté » avait été en partie abordé lors de la première réunion du 02 février 2019 et précise, après échanges avec Monsieur le Maire, que cette seconde réunion débutera à la suite des questions déjà discutées le 02 février.

Les thèmes continueront d'être abordés en suivant la liste des questions (parfois regroupées) définie pour ces deux dernières thématiques. Madame BINET Frédérique anime l'intégralité de la réunion en assurant la lecture des questions, la prise de parole des personnes souhaitant s'exprimer ainsi que le déroulé des thématiques.

Rappel des dispositions du Mode d'emploi des réunions d'initiatives locales – Grand Débat National : Afin de pouvoir être pris en compte dans les conclusions du grand débat national, un compte-rendu doit obligatoirement être rédigé (...). Votre compte-rendu doit être fidèle au débat et rendre compte de la tonalité des discussions. Ainsi, les prises de position, les propositions, les arguments majoritaires comme minoritaires doivent apparaître.

Information concernant le compte-rendu réalisé : La Commune, organisatrice de la présente réunion, prend en note les interventions lors de ce débat. Trois personnes désignées par Monsieur le Maire, assurent cette prise de note la plus fidèle possible compte tenu des débats. La Commune ne réalisera pas de synthèse des propositions émises mais transmettra ce compte-rendu, validé par le Maire, aux services de l'Etat compétents via la plate-forme dédiée au Grand Débat National. La Commune intervient en tant que relais des habitants et citoyens auprès des services de l'Etat et en supporte directement un coût matériel, financier et humain. La prise de note fidèle aux débats, compte tenu des interventions réalisées, induit que le présent compte-rendu ne fait l'objet d'aucune correction, interprétation ou explication complémentaire de la part de la Commune. Néanmoins, la bonne lecture de ce compte-rendu impose l'alternance entre le recueil de propos tels que prononcés et la retranscription de propos par l'utilisation de verbes auxiliaires, semi-auxiliaires ou attributifs ne biaisant pas le fond et le contenu des interventions. Les personnes constatant une erreur dans le contenu de leur intervention pourront adresser leurs remarques en Mairie.

## ● 1er thème : Démocratie et citoyenneté

### ➤ Vie citoyenne

**Question n°17** : Diriez-vous que l'application de la laïcité en France est aujourd'hui :

- satisfaisante                       à améliorer                       à modifier profondément

**Question n°18** : Que proposez-vous pour renforcer les principes de la laïcité dans le rapport entre l'Etat et les religions de notre pays ?

**Question n°19** : Comment garantir le respect par tous de la compréhension réciproque et des valeurs intangibles de la République ?

**Intervenant(e)** : Il rappelle la devise de la France qui devrait selon lui, évoluer en y rajoutant « la Laïcité ». Il note l'importance de la séparation des Églises et de l'État en France et souligne que la France a une tradition catholique. La Laïcité devrait être « améliorée » car il y a des points de tension. Il est convaincu du nécessaire respect des convictions de chacun dans la sphère intime. Il remarque toutefois que la situation est très grave car il y a des tensions, avec de l'intolérance qui crée de la violence. Pour renforcer la laïcité, il faut selon lui, revenir aux fondamentaux et interdire les manifestations des convictions religieuses intimes dans la sphère publique. Il considère par exemple, qu'il est anormal que l'on ferme une piscine pour la réserver à des musulmans pratiquants.

**Intervenant(e)** : Il se présente comme « enseignant ». Il précise que par son métier, il travaille la laïcité au quotidien, et note que c'est avant tout du respect vis-à-vis des autres. Toutefois, selon lui, la religion doit être vécue dans l'intimité. Il remarque que s'il y a des débordements de fondamentalistes, c'est qu'il y a un terrain favorable à leurs développements. Il appelle, « dans ce terreau de misère sociale », à un nouveau contrat social avec une répartition juste des richesses.

**Question n°20 :** Que faudrait-il faire aujourd'hui pour renforcer l'engagement citoyen dans la société ?

**Question n°21 :** Quels sont les comportements civiques qu'il faut promouvoir dans notre vie quotidienne ou collective?

**Question n°22 :** Que faudrait-il faire pour favoriser le développement de ces comportements civiques et par quels engagements concrets chacun peut-il y participer ?

**Question n°23 :** Que faudrait-il faire pour valoriser l'engagement citoyen dans les parcours de vie, dans les relations avec l'administration et les pouvoirs publics ?

**Intervenant(e) :** Il faut selon elle, un respect des valeurs collectives : ne pas jeter les déchets par terre, respecter les vitesses, ne pas rouler en vélo sur les trottoirs. Elle note que c'est du respect de tous les jours, de manière collective. Par ailleurs, elle appelle à l'organisation de réunions publiques plus fréquentes pour échanger, pas en vis-à-vis, mais autour d'une table pour discuter de sujets de tous les jours et relayer les informations. Cela serait riche d'enseignements et de diversité, avec des façons différentes de voir les choses pour les faire remonter.

**Intervenant(e) :** Elle soulève le problème du nombre de personnes présentes à la réunion d'aujourd'hui. Elle remarque que l'on parle « d'engagement citoyen », de « vie quotidienne et évolutive » et regrette que seules 20 personnes soient présentes à la réunion d'aujourd'hui. Elle s'interroge : « Est-on 20 personnes concernées ? » « Pourquoi ne sommes-nous pas plus nombreux et pourquoi ne sommes-nous pas tous concernés par l'engagement citoyen ? » et conclut que c'est là-dessus qu'il faut s'interroger.

**Intervenant(e) :** Il souligne, concernant la réunion d'aujourd'hui, qu'il y a énormément d'actions dans la Commune, notamment pour les jeunes (Handball et tennis). Mais selon lui, là n'est pas le problème. Il faut d'après lui, accorder du temps aux jeunes et s'interroger sur la question suivante : « Pourquoi ne pas avoir fait de réunions pendant le temps scolaire ? ». Il insiste sur le fait que les problèmes d'aujourd'hui sont ceux de notre génération mais ils seront à résoudre par les générations futures. Aussi, il faudrait faire des réunions avec les jeunes (Ex : Réunion au collège).

**L'animatrice :** Elle fait remarquer que des débats se sont faits dans des réseaux associatifs et dans des réseaux de jeunes voire des réunions dans des filières.

**Intervenant(e) :** Il partage cette remarque sur les jeunes. Il regrette toutefois que la réunion d'aujourd'hui n'ait pas été mise sur le site du Grand Débat pour informer les gens de la tenue de cette réunion.

**Monsieur le Maire :** Il précise que la réunion de ce jour a été communiquée sur le site du Grand Débat National depuis le 5 février 2019 mais que l'agenda des réunions sur le site n'est pas très intuitif d'où le problème pour retrouver cette information.

**Intervenant(e) :** Il remarque qu'il y a des possibilités de faire. Par exemple, concernant une récente réunion sur la parité, il précise que cela a obligé à faire de la place pour ce débat. Pour le vivre-ensemble, l'engagement citoyen est prépondérant selon lui. Il rappelle que par le passé, il avait lu des textes sur l'engagement citoyen des agriculteurs. Déjà à cette époque, il fallait plus d'engagement des agriculteurs (de l'ordre de 10 à 20% à l'époque). Il note qu'aujourd'hui, ils sont encore moins nombreux et conclut que c'est un vrai problème qui sera difficile à résoudre. Selon lui, il y a un problème de méthode.

**Intervenant(e) :** Précisant travailler dans un lycée, elle insiste sur le fait que « si on ne va pas chercher les jeunes, ils ne viendront pas à nous ». Suivant ses propos, il leur faut un espace pour parler et débattre et fait remarquer que « le premier pas est difficile » et que « c'est un travail quotidien car c'est difficile pour eux ». Pour elle, un débat dans un collège ou un lycée, c'est très bien, mais il faut que ça soit abordable pour eux car les sujets sont complexes et risquent de déboucher sur un débat d'adultes. Elle évoque par ailleurs qu'il est en plus difficile de s'exprimer pour eux. Elle est favorable à la mise en place d'un conseil de citoyens.

**Intervenant(e) :** Précisant également être enseignante, elle souligne que les jeunes ont beaucoup de choses à dire mais qu'on ne remonte pas leurs idées, qu'on ne leur en laisse pas la place. Elle note que les idées et les engagements, les jeunes les ont (Ex : Conseils municipaux, conseils d'école) mais il faut respecter leur parole et leur laisser les moyens de s'exprimer.

**Intervenant(e) :** Selon lui, il pourrait être envisagé d'organiser un débat avec les élèves. Il évoque par ailleurs un exemple concernant les jeunes. « Hier soir, devant le collège, une voiture était garée sur une place handicapée. Avec une autre personne, je me suis assis devant et des jeunes nous ont rejoints mais nous avons failli nous faire renverser. Les jeunes ont des idées mais il faut les aider, leur donner la parole sur des sujets en particulier ».

**Intervenant(e) :** Il note que selon lui, il y a la même distance entre les adultes et les jeunes, qu'entre l'élu et l'électeur. Il précise qu'il y a un programme et des convictions jusqu'à la prochaine élection et entre les deux, « pas de liens ». Il faut selon lui revenir à de l'engagement citoyen et se poser la question : « est-ce que je participe pour changer et comment je peux changer les choses ? ».

**Intervenant(e) :** Il précise, suivant son expérience professionnelle, que les comportements font le changement (Ex : Fumeurs). Il note la nécessité d'associer les jeunes, les mettre à l'aise, les respecter, les mettre dans une dynamique avec une forme d'obligation à participer. Aussi, au quotidien, il faut parler avec les gens et les informer. Il faut des projets concrets pour les jeunes et poser des problématiques en les associant. Il conclut que c'est en discutant et en échangeant que l'on fait des choses intelligentes.

**Intervenant(e) :** Il faut selon lui, voir la manière dont sont abordés les problèmes. A titre personnel, il aborde les sujets avec ses enfants dans le milieu familial pour que cela soit plus facile à aborder à l'extérieur. Il note que les parents ont un rôle à jouer.

**Intervenant(e) :** Il fait remarquer que dans les collèges et lycées, il y a des délégués. Aussi, il s'interroge sur la possibilité de prévoir dans les communes, des conseils municipaux de jeunes.

**Intervenant(e) :** Il fait remarquer que depuis plusieurs années, il existe une commission nationale du débat public composée de 25 personnes. Il note que cette commission n'organise pas de débats et qu'elle a été mise sur la touche par rapport à ce Grand Débat National avec la divulgation du salaire de son ancienne Présidente.

Il rappelle qu'au collège comme au lycée, il y a de l'éducation civique (et non de l'instruction) dans les programmes. L'organisation de débats avec des thèmes précis est ainsi prévue. Toutefois, préalablement, il y a une mise à niveau des informations pour éclairer tous les élèves. Il conclut que ces débats civiques visent à éclairer chacun, et permettent de recenser des avis différents.

Il note qu'à l'école de Prahecq, il existe un Conseil des enfants avec des délégués qui se réunissent une fois par trimestre. Il souligne que ce Conseil peut apporter des propositions des enfants qui par la suite peuvent être prises en compte, plus ou moins rapidement, par le Conseil Municipal. D'autres conseils municipaux délivrent par exemple des petites enveloppes budgétaires pour des projets. De plus, concernant le collège de Prahecq, il précise qu'il existe des conseils de la vie citoyenne avec des élèves volontaires formant de petits groupes pouvant s'engager sur des actions (Ex : Don de jouets pour des enfants malades à l'hôpital). Suivant ces différents exemples, il précise que ces initiatives et dispositifs aident pour aller au bout d'un engagement et d'une action.

**Intervenant(e) :** Elle souligne qu'elle n'a pas connaissance de l'organisation d'un Conseil des enfants une fois par trimestre aux écoles. Elle s'interroge : « pourquoi cela n'est pas mis dans le bulletin municipal ? »

**Monsieur le Maire :** A la suite de cette question adressée, il souligne qu'il ne veut pas répondre et justifier des actions de la Commune dans le cadre de cette réunion. Le Grand Débat National et la réunion d'aujourd'hui, comme la première du 02 février, n'ont pas vocation et objectif à justifier ce que le Conseil Municipal a fait ou n'a pas fait. Il note que ces questions liées aux réalisations du Conseil Municipal, pourront être évoquées dans un autre cadre.

Monsieur le Maire conclut que dans le cadre du grand Débat National, « on suit les règles » pour prendre en compte les expressions et propositions, mais sans intervention de la Commune, avant d'ajouter que « toutes les informations sont importantes et reprises dans le compte-rendu ».

**Question n°24 :** Quelles sont les incivilités les plus pénibles dans la vie quotidienne et que faudrait-il faire pour lutter contre ces incivilités ?

**Question n°25 :** Que peuvent et doivent faire les pouvoirs publics pour répondre aux incivilités ?

**Question n°26 :** Quel pourrait être le rôle de chacun pour faire reculer les incivilités dans la société ?

**Intervenant(e) :** Il précise qu'il va être sévère. Il rappelle que la CAN a pris la compétence de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et invite les personnes présentes à aller voir à l'Acclameur. Il note qu'à cet endroit, des caravanes occupent le domaine public sans autorisation et que personne ne fait rien alors que, pour sa part, quand il ne met pas sa ceinture, il se fait verbaliser. Il conclut qu'il faut prendre le problème à bras-le-corps.

**Intervenant(e) :** Il note qu'à titre personnel, c'est un vrai questionnement car selon lui, il faut être tolérant mais on arrive à un point où, dans une démocratie ouverte, tolérante et respectueuse des droits fondamentaux, on se doit d'agir. La « tolérance zéro » le perturbe mais il faut selon lui l'appliquer de temps en temps, notamment face à certains comportements. Il faut une application plus rigoureuse des règles.

**Intervenant(e) :** Il rappelle qu'il y a eu le passage de la vitesse maximale sur le réseau secondaire de 90 km/h à 80 km/h. Il note qu'il y a un même réseau routier sur le territoire mais pas le même compteur électrique sur les véhicules car il constate que des poids lourds roulent beaucoup plus vite. Ce sont, selon lui, des incivilités de plus en plus dangereuses avec des véhicules énormes. Il juge qu'il n'est pas normal de se faire klaxonner quand on roule à la vitesse maximum autorisée. Il conclut être favorable par ailleurs au ferroutage.

**Intervenant(e) :** Il précise que les incivilités sont un « gros sujet avec des victimes au quotidien ». Il remarque qu'auparavant, il y avait des cours de morale et qu'il n'y a plus de morale aujourd'hui (Ex : Comportement de certains enfants qui s'adressent à un adulte). Il faut selon lui des repères pour les enfants.

**Intervenant(e) :** Suivant ce dernier exemple, il témoigne de la différence des rapports que les mineurs étrangers accueillis en France ont, vis-à-vis de l'adulte, par rapport aux jeunes français. Il y a selon lui, un problème culturel dans le rapport à l'adulte en France. Par ailleurs, il précise qu'à titre personnel, il fait remarquer à une personne une incivilité (Ex : Une personne ayant jeté son mégot de cigarette par terre). Sur la base de cet exemple, il note que l'on peut avoir un rôle à jouer au quotidien.

**Intervenant(e) :** Elle souligne que les incivilités sont dans l'individualisme et rappelle qu'il y a 30-40 ans, « on aurait ramassé un mégot par terre » mais que cela se fait de moins en moins. Ces incivilités au quotidien « pourrissent la vie » mais il faut le dire aux gens concernés qui génèrent ces incivilités. Elle ajoute que les gens sont de plus en plus individualistes.

**Intervenant(e) :** Elle propose qu'une initiative, par exemple quotidienne, de ramassage des déchets, soit mise en place.

**Intervenant(e) :** Il note que ce type de journée « ramassage de déchets », se fait déjà par l'intermédiaire des écoles. Il précise que dans le passé, il était en Allemagne et dès qu'il y avait un problème de stationnement, il y avait verbalisation. Il faut selon lui, donner les moyens, par exemple à l'ASVP de Prahecq, d'appliquer les règles et souligne qu'il faut faire preuve d'autorité et être intransigeant.

**Intervenant(e) :** Il précise qu'il suffit de voir en Suisse comment sont traités les jets de papiers par terre. Il note toutefois, que dans ce pays, « il y a une loi coutumière pour balancer les gens ».

**Intervenant(e) :** Il souligne être contre le fait de ramasser les papiers des autres (ou de passer une journée à ramasser des déchets jetés par terre). Il faut d'après lui, dire aux gens de ramasser leurs propres déchets. L'éducation des parents dans ce domaine est fondamentale, et pas seulement l'école. Il faut que les parents éduquent leurs enfants.

**Intervenant(e) :** Il note être d'accord pour ramasser les papiers des autres mais il faut communiquer, par l'intermédiaire du bulletin municipal par exemple, avec photos à l'appui, pour montrer ce qui a été ramassé afin que les gens prennent conscience.

**Intervenant(e) :** Elle note que l'initiative d'une journée de ramassage de papiers est une réponse collective des gens et conclut que cet exemple se transmettra.

**Intervenant(e) :** Il prend l'exemple d'un individu ayant lancé un mégot par la fenêtre de sa voiture. Il note que cette personne s'est faite arrêtée par les gendarmes et qu'elle a reçu une contravention de 150€. Il précise que « davantage de répression ferait du bien ».

**Question n°27 :** Quelles sont les discriminations les plus répandues dont vous êtes témoins ou victimes ?

**Question n°28 :** Que faudrait-il faire pour lutter contre ces discriminations et construire une société plus solidaire et plus tolérante ?

**Intervenant(e) :** Au titre des discriminations, il note que l'on n'est pas assez attentifs aux personnes âgées et/ou vulnérables, qu'on est tous pressés. Il faut selon lui, accorder du temps et de l'attention aux autres et que cela reste un chemin personnel à faire. A son avis, les discriminations s'expriment aussi vis-à-vis des étrangers avec des délits de faciès. Il note que c'est aigu et sensible et que quelque part, on est tous « étrangers ».

**Intervenant(e) :** Elle note qu'elle ne parle pas pour elle mais qu'il y a une discrimination fondamentale concernant l'égalité parfaite entre les hommes et les femmes. Elle ne l'a jamais connue et jamais vue mais elle sait qu'elle existe notamment ailleurs, dans d'autres pays. Selon elle, elle est la première des discriminations et la traiter, aidera à régler les autres.

**Question n° 29 :** Pensez-vous qu'il faille instaurer des contreparties aux différentes allocations de solidarité ?

Oui

Non

Si oui, lesquelles ?

**Intervenant(e) :** Il précise qu'il a travaillé dans une association d'insertion et aux côtés de personnes bénéficiaires du RMI. Selon lui, il ne faut pas de contreparties aux allocations de solidarité mais note que par des chantiers d'insertion, on aide ces personnes fragiles. Créer une contrepartie, reviendrait d'après lui, à considérer que ces personnes sont des profiteurs, alors qu'ils subissent une situation.

**Intervenant(e) :** A l'inverse, il faut selon lui, une contrepartie avec une notion de responsabilité (Ex : Contrat de travail crée un engagement, une responsabilité). Il insiste sur le fait que la solidarité, « c'est le don et le contre-don ». Aussi, il est nécessaire de prévoir des devoirs « adaptés aux gens en face ». Il précise que des gens sont socialement dans la misère, que le travail « permet d'être debout ». Il présente une expérience « 0 chômeur de longue durée » qui a été engagée dans des territoires et dans lesquels, on aide des gens à se remettre au travail. Ces initiatives sont de l'inclusion directe. Toutefois, il note que pour tous, il y a des droits mais aussi des devoirs et est donc favorable aux contreparties « adaptées aux gens », aux versements d'allocations de solidarités.

**Intervenant(e) :** Il s'interroge sur les contreparties imposées au Président de TOTAL ou de Monsieur Carlos GHOSN.

**Intervenant(e) :** Il note que cette question du Grand Débat National est scandaleuse et regrette d'avoir à formuler une remarque. Il rappelle les chiffres importants de la fraude fiscale comparativement à la fraude sociale. Il note qu'il ne faut pas mélanger les choses et conclut qu'il ne faut pas de contreparties aux allocations de solidarité.

➤ **Immigration et intégration**

**Question n°30 :** Que pensez-vous de la situation de l'immigration en France aujourd'hui et de la politique migratoire ? Quelles sont, selon vous, les critères à mettre en place pour définir la politique migratoire ?

**Question n°31 :** En matière d'immigration, une fois nos obligations d'asiles remplies, souhaitez-vous que nous puissions nous fixer des objectifs annuels définis par le Parlement ?

**Question n°32 :** Que proposez-vous afin de répondre à ce défi qui va durer ?

**Question n°33 :** Quelles sont, selon vous, les modalités d'intégration les plus efficaces et les plus justes à mettre en place aujourd'hui dans la société ?

**Intervenant(e) :** L'immigration est selon lui, un problème de frontières. Il note que le travail l'a fait se déplacer à titre personnel (Ex : Frontières entre les départements). Il remarque que des moyens pour gérer des flux migratoires existent.

**Intervenant(e) :** Il note la nécessité d'anticiper les flux migratoires. Il existe des réfugiés climatiques (avec la montée des eaux) ou des réfugiés fuyant les guerres. Selon lui, les quotas tels que définis ne sont pas une réponse et il faut prévoir des dispositifs d'intégration en adoptant une posture de gestion des flux de population.

**Intervenant(e) :** Petite fille d'immigrés, elle note que l'on immigrer jamais par plaisir mais parce que l'on est forcé. Elle regrette les conditions d'accueil des immigrés : « c'est un accueil rigide ». Il existe d'après elle, des gens qui accepteraient d'accueillir des immigrés mais ils n'en ont pas le droit. En effet, elle fait remarquer que « tout passe par des administrations » et regrette qu'en tant que citoyen, on ait pas accès pour les aider. Elle conclut qu'il faudrait organiser quelque chose de plus « citoyen », de plus « généralisé » et de plus simple.

**Intervenant(e) :** Elle note concernant l'accueil d'immigrés, que c'est « bien de passer par une association car c'est lourd d'accueillir des personnes dans la durée ». Elle fait remarquer suivant une expérience connue personnellement d'accueil, qu'au bout de 8 mois, c'était très difficile car chez soi, c'est très engageant matériellement et psychologiquement (Ex : Échanges sur le vécu des personnes accueillies). Elle note qu'il faut deux familles pour accueillir une personne. Elle s'interroge par ailleurs : « cela pourrait-il exister à Prahecq ? ».

**Intervenant(e) :** Il précise que des structures sont à la recherche de personnes volontaires pour des assistances partielles (Ex : Accompagnement, hébergement, etc). Il note qu'il faut deux voire trois familles pour accueillir une personne.

**Intervenant(e) :** Il précise qu'il est nécessaire de combiner les choses (Ex : le travail, le logement, etc). Suivant une expérience personnelle en Alsace avec plusieurs nationalités mélangées, il note qu'il y a une difficulté sociale pour accepter les gens et regrette qu'il y ait des ressources que l'on ne met pas à disposition de la société.

**Intervenant(e) :** Il précise avoir participé à un débat sur l'Espace Schengen, et note que la France accueille le moins de migrants par rapport à sa superficie. Il rappelle que les immigrés, bien que majoritairement catholiques, étaient jugés par certains, à l'époque, responsables de tous les maux de la société. C'est le même problème à ce jour avec les musulmans et l'Islam. Il considère que cela n'a rien à voir avec la religion. Les migrants sont venus et ont été intégrés avec l'école et l'armée, par le travail. Aujourd'hui, dans un contexte économique marqué par le chômage, on ne parvient pas à y remédier.

**Question n°34** : Y a -t-il d'autre points sur la démocratie et la citoyenneté sur lesquels vous souhaiteriez vous exprimer ?

**Intervenant(e)** : Il précise que l'on est appelé à s'exprimer lors de scrutins. Selon lui, la démocratie, « c'est demander des comptes en cours de mandat sur le programme ». Cette règle s'appliquerait aussi au Président de la République.

## ● 2ème thème : L'organisation de l'État et des services publics

### ➤ L'organisation administrative

**Question n°1** : Que pensez-vous de l'organisation de l'état et des ses administrations en France ? De quelle manière cette organisation devrait-elle évoluer ?

**Question n°2** : Diriez-vous que vous savez quels sont les différents échelons administratifs (État, collectivités territoriales comme la région, la commune, opérateurs comme par exemple Pôle Emploi ou la CAF) qui gèrent les différents services publics dans votre territoire ?

Oui  Non

**Question n°3** : Pensez-vous qu'il y a trop d'échelons administratifs en France ?

**Question n°4** : Quels sont les niveaux de collectivités territoriales auxquels vous êtes le plus attaché ?

(plusieurs réponses possibles)

La Région  Le Département  La Commune  L'Intercommunalité

**Question n°5** : Selon vous, l'Etat doit-il aujourd'hui transférer de nouvelles missions aux collectivités territoriales ?

Oui  Non

Si oui, lesquelles ?

Si non, quels types de services publics vous manquent dans votre territoire et qu'il est nécessaire de renforcer ?

**Intervenant(e)** : Il rappelle que Jean-Pierre RAFFARIN avait eu de bonnes idées à ce sujet mais la réalisation en avait été « farfelue ». Selon lui, le premier échelon est la Commune et l'échelon le plus « décideur » est le Département. Il indique qu'il « faut agir local ». Il note être « sceptique » sur les intercommunalités et leurs capacités à résoudre les problèmes.

**Intervenant(e)** : Il indique ne pas maîtriser le sujet mais il a l'impression qu'on détricote le lien avec les gens et qu'il y a moins de services de proximité (Ex : Procédure en cas de perte de carte grise). Il souligne que « discuter avec un logiciel et un ordinateur, c'est compliqué ». Il regrette qu'il y ait aujourd'hui une distance entre le citoyen et les services publics. Il faut selon lui, renforcer les services dans les communes, notamment face à des populations vieillissantes. Il présente un exemple de résolution de problème auprès des services des impôts grâce aux échanges réalisés au guichet avec des fonctionnaires, ce qui n'est pas le cas dans le cadre de procédures dématérialisées.

**Intervenant(e)** : Il précise que l'organisation de l'Etat et des collectivités territoriales est confuse et qu'on ne s'y retrouve pas. Il croit à la décision locale et donc, souligne que la Commune est l'échelon administratif central.

Il regrette toutefois que l'Etat ne responsabilise pas les décideurs locaux, qu'il réglemente dans le détail, donne des attributions (compétences) mais n'en donne pas les moyens. Il conclut que c'est de « l'hypocrisie » de la part de l'Etat qui ne donne pas d'autonomie ni de moyens.

**Intervenant(e) :** Pour lui, la réponse à ces questions est à apporter par les élus : « L'intégration à la CAN est-elle positive ou non ? »

**Intervenant(e) :** Il note que tout au long du débat, les personnes présentes se sont interrogées sur ce qu'on peut faire individuellement ou collectivement. Pourtant, il souligne que c'est là-haut, à l'échelle de la Région que des décisions sont prises (Ex : Suppression des subventions aux clubs de volley contre 35 millions d'euros versés au club des Girondins de Bordeaux). Selon lui, si on veut changer en bien, il faut que les responsables viennent dans les territoires pour échanger. Il interroge Monsieur le Maire : Que « pouvez-vous faire Monsieur ROULLEAU ? »

**Intervenant(e) :** Il souligne que Prahecq est une Commune avec des équipements et des services. Il y a dans cette commune, des échanges de confiance avec les gens. A la différence, il existe des petites communes où il ne peut pas y avoir des personnes présentes en permanence dans les mairies. Il souligne que c'est un enjeu de taille des communes et de rapports avec les différentes strates.

Il s'interroge sur les possibilités d'organiser autrement la répartition de compétences (Ex : L'enseignement, le développement économique (la « Communauté agglomération est le bras armé de la région en matière économique ») et soulève par exemple la question : « Peut-on réglementer localement la circulation ? La Sécurité sociale ? ». Pour lui, on a du mal à s'y retrouver. Il y a des strates avec des compétences transférées dans certains territoires et dans d'autres, non. « C'est risible ». De plus, tous les services et liens de productivité sont liés à l'informatique. Il y a des gens en échec social à cause des procédures informatiques. Il souligne l'importance des maisons de services publics de proximité dans les territoires. Il note que la réforme des grandes régions a lancé le débat sur l'importance des départements mais ce qui est important est l'accès du citoyen aux services publics. Les communes doivent se regrouper en fonction des bassins naturels (Ex : Prahecq, Juscorps, Saint-Martin de Bernegoue).

**Intervenant(e) :** Il remarque qu'il y a un acharnement thérapeutique pour préserver le Département et note que le budget du Département et ses compétences sont réduites et qu'il n'a pratiquement plus de pouvoir. Selon lui, on est attaché aux communes alors que certaines n'ont aucune marge de manœuvre ni même d'équipements. Regrouper des communes n'empêche pas une vie sociale. Il juge qu'on confond le niveau économique pertinent et la vie sociale (à l'échelle d'un village). Il considère, et juge que le Maire est sur la même longueur d'onde que lui, que les bonnes strates sont le niveau intercommunal (avec le bon niveau budgétaire) et la Région (Ex : La Région Aquitaine est la Région la mieux bâtie en France selon lui). Il regrette toutefois que la Région n'ait pas de fiscalité propre, ce qui l'empêche de conduire une politique ambitieuse. Enfin, il considère que le troisième niveau est l'Europe, au titre des règles qui y sont votées puis transposées dans les législations nationales (Ex : Santé, environnement, etc), mais regrette que l'Europe n'ait pas de fiscalité propre et se voit attribuer un budget inférieur au budget d'un Etat membre.

**Intervenant(e) :** Avec les grandes régions, il juge ne rien avoir en rapport avec l'habitant de Bayonne, aucun passé. Il rappelle les débats actuels sur l'écologie mais note qu'avec la Région Nouvelle Aquitaine, il faut se déplacer à Bordeaux : « Où est la cohérence ? Il faut diminuer les émissions de CO2 mais les réunions seront à 2 heures 30 de route ». Il conclut que ses « parents vivaient mieux » que lui dans ce contexte.

**Intervenant(e) :** Il fait remarquer qu'il est d'accord sur l'importance des Régions. Il établit le parallèle entre les nouvelles régions et les Landers allemands et juge que les nouvelles régions visent à s'inscrire dans l'Europe. Il considère que l'on confond l'identité et le système qui fonctionne. Il faut selon lui étendre les fonctions régaliennes de l'Etat. Il regrette les profondes inégalités dans les territoires (Ex : Aides à domicile entre les départements) et conclut que la superposition de couches est incompréhensible et ne marche pas. Il juge la Région et l'intercommunalité comme les strates fondamentales.

**Intervenant(e) :** Il considère que les élus ont les réponses : « Qui et où se prennent les décisions ? Réfléchissent-ils en faveur de la collectivité ou de leur propre territoire ? »

**Intervenant(e) :** Par rapport à une intervention précédente, elle note que c'est difficile d'accepter les immigrés si on n'accepte pas l'habitant de Bayonne.

**Intervenant(e) :** Il considère qu'il faut remettre en question l' «en faveur de » et raisonner collectivement.

## ➤ Les services publics

**Question n°6 :** Estimez-vous avoir accès aux services publics dont vous avez besoin?

- Oui  Non

**Question n°7 :** Lorsqu'un déplacement est nécessaire pour effectuer une démarche administrative, quelle distance pouvez-vous parcourir sans difficulté ?

- jusqu'à 5 kms  jusqu'à 10 kms  jusqu'à 15 kms  jusqu'à 20 kms  plus de 20 kms

**Question n°8 :** Pour accéder à certains services publics, vous avez avant tout des besoin...(plusieurs réponses possible)

- Téléphoniques  Numériques  Physiques pour pouvoir vous rendre sur place

**Question n°9 :** Quels nouveaux services ou quelles démarches souhaitez-vous voir développées sur internet en priorité?

**Question n° 10 :** Si vous rencontrez des difficultés pour effectuer vos démarches administratives sur internet, de quel accompagnement souhaiteriez-vous bénéficier ?

(plusieurs réponses possible)

- Une formation numérique  Une aide téléphonique  Une prise en charge par un agent

Si prise en charge par un agent : seriez-vous d'accord pour qu'un agent public effectue certaines démarches à votre place ?

**Intervenant(e) :** Il juge que la réponse à ces questions est presque toute prête car selon lui, la question n°9 répond aux autres questions. Il regrette que la présence des services publics dans les territoires devienne plus rare du fait que nous sommes dans une ère numérique.

**Intervenant(e) :** Il considère que le numérique est l'avenir comme le téléphone l'a été par le passé. Dans 10 ans, selon lui, on ne fera plus attention aux procédures internet. La question n°9 d'après lui, est essentielle car les services publics doivent passer par des moyens numériques.

**Intervenant(e) :** Il évoque concernant les procédures administratives sur Internet que « tout dépend de quelle démarche on parle ». Les services publics de proximité sont importants et incontournables et nécessitent de l'humain car il y a une vraie exclusion numérique. Il faut aider les gens par exemple à remplir des formulaires.

**Intervenant(e) :** Agent territorial, elle considère que son travail est d'accompagner le public. Les procédures administratives atteignent aujourd'hui des limites à cause de l'accès à Internet et des incompréhensions qui en découlent. Elle juge que les sites ne sont pas clairs. Elle se dit favorable à la dématérialisation mais aussi à un accompagnement du service public de proximité : « c'est un juste équilibre entre ces solutions ».

**Intervenant(e) :** Il considère qu'il faudrait par exemple des fiches de procédure pour accompagner les personnes à l'utilisation de services dématérialisés.

**Intervenant(e)** : Il note que le numérique est l'avenir mais que c'est un vrai problème. Dans les services publics, il propose que soit envisagé de créer un service d'accompagnement numérique.

**Intervenant(e)** : A ce sujet, elle rappelle qu'il faut de l'humain, de la confiance et de la pédagogie.

**Intervenant(e)** : Il s'interroge : « Ne peut-on pas déjà simplifier les procédures administratives ? »

**Question n°11** : Pour chacune des nouvelles formes de services public suivantes, pensez-vous qu'il s'agit d'une bonne ou d'une mauvaise chose :

Le regroupement dans un même lieu de plusieurs services publics (Maison de services au public) :

Bonne chose       Mauvaise chose

Les services publics itinérants (bus de services public) :

Bonne chose       Mauvaise chose

Le service public sur prise de rendez-vous :

Bonne chose       Mauvaise chose

Les agents publics polyvalents susceptibles de vous accompagner dans l'accomplissement de plusieurs démarches quelle que soit l'administration concernée :

Bonne chose       Mauvaise chose

**Question n°12** : Avez-vous déjà utilisé certaines de ces nouvelles formes de services publics ?

Oui       Non

Si oui, en avez-vous été satisfait ?

Oui       Non

Quelles améliorations préconiserez-vous ?

**Question n°13** : Quand vous pensez à l'évolution des services publics au cours des dernières années, quels sont ceux qui ont évolué de manière positive ?

**Question n°14** : Quels sont les services publics qui doivent le plus évoluer selon vous?

**Intervenant(e)** : Il remarque que tous les services publics souffrent et s'interroge : « Que se cache t-il derrière ce questionnaire ? Des fermetures ? Des privatisations ? »

**Intervenant(e)** : Elle juge qu'il y a un problème de cloisonnement des services publics. Elle insiste sur la nécessité de services polyvalents et décloisonnés afin de réduire la durée des procédures, l'énergie engagée et les deniers publics. Elle conclut qu'il faut simplifier les procédures et remarque que l'on pourrait par exemple, faire appel à d'autres services pour certaines missions (Ex : Infirmières libérales et les urgences en renfort).

**Intervenant(e)** : Il évoque que l'école élémentaire en France est le niveau scolaire qui a le moins de moyens en France et de très loin en Europe. Il souligne à titre d'exemple que les douaniers coûtent 1€ et rapportent 100€. Ce constat démontre que certains secteurs manquent de personnel.

**Question n°15 :** Avez-vous déjà renoncé à des droits / des allocations en raison de démarches administratives trop complexes ?

Oui  Non

**Question n°16 :** Si vous avez été concerné par certains des événements de vie mentionnés dans le tableau ci-dessous, pouvez-vous indiquer les éléments de satisfaction ou/et les difficultés que vous avez rencontrés en précisant, pour chaque point de satisfaction et pour chaque difficulté l'administration concernée

Vous êtes un particulier :

	Points de satisfaction	Administration référente	Difficultés rencontrées	Administration référente
Je cherche une formation				
Je scolarise mon enfant				
Je cherche un emploi				
Je prépare / pars à la retraite				
Remboursement de soins de santé				
Demande d'aide pour une situation de handicap				

Vous êtes un professionnel :

	Points de satisfaction	Administration référente	Difficultés rencontrées	Administration référente
Je créer une entreprise				
Je recrute				
Je forme du personnel				
Je rémunère du personnel				
Je met fin à mon activité				
Je recrute une personne portant un handicap				

**Monsieur le Maire :** Il précise concernant ces questions que, pour améliorer la forme, il sera possible de répondre aux questions sur le questionnaire et de le remettre à la Mairie pour transmission aux services de l'Etat compétents.

**Question n°17 :** Connaissez-vous le « droit à l'erreur », c'est à dire le droit d'affirmer votre bonne foi lorsque vous faites une erreur dans vos déclarations ?

Oui  Non

Si oui, avez-vous déjà utilisé ce droit à l'erreur?

Oui  Non

Si oui, à quelle occasion avez-vous en fait usage ?

**Question n°18 :** Pouvez-vous identifier des règles que l'administration vous a déjà demandé d'appliquer et que vous avez jugées inutiles ou trop complexes ?

**Question n°19 :** Faut-il donner plus d'autonomie aux fonctionnaires de terrain ?

Oui  Non

Si oui, comment ?

**Question n°20 :** Faut-il revoir le fonctionnement et la formation de l'administration ?

Oui  Non

Si oui, comment ?

**Question n°21 :** Comment l'Etat et les collectivités territoriales peuvent-ils s'améliorer pour mieux répondre aux défis de nos territoires les plus en difficulté ?

**Intervenant(e) :** Il rappelle que la RGPP visait à travailler sur les effectifs et la réforme des services publics de l'Etat et a abouti à une diminution du nombre de fonctionnaires et donc une baisse de la qualité du service public. Il juge que l'on fonctionne comme auparavant et que l'on est de « plus en plus tatillons avec les fonctionnaires », qu'on manque de confiance. Il craint que, par l'intermédiaire de ce Débat et des réponses à ces questions, on ne débouche sur « une taille dans des ressources » comme ça a été le cas dans l'enseignement.

**Intervenant(e) :** Il note à titre d'exemple, que les services des impôts qu'il a rencontrés sont très ouverts sur le droit à l'erreur et cela, grâce au contact humain pour exprimer ses difficultés.

**Intervenant(e) :** Il exprime qu'il y a une histoire bureaucratique à l'image du management dans le privé. Il faut selon lui tendre vers le « management dans la confiance ». Les administrations doivent fonctionner avec ce type de management et avoir plus de considération envers les ressources humaines.

**Intervenant(e) :** Par rapport à ces questions, il juge qu'il y a une interrogation à avoir sur les termes utilisés : « C'est quoi un fonctionnaire ? C'est quoi une administration ? »

**Intervenant(e) :** Avant de partir, il propose, au titre de l'égalité, de supprimer une niche fiscale à savoir les déductions fiscales pour les dons aux candidats à une élection présidentielle et les dons aux partis politiques. Ces déductions reviennent à faire payer, par les impôts, l'ensemble des français, les dons pour une élection présidentielle. Par ces mécanismes de financement, le Président, ayant tellement de pouvoir, se doit de « renvoyer l'ascenseur » à ses « financeurs » d'où la suppression de l'ISF et l'existence d'autres niches fiscales. Il faut arrêter cela.

---

A l'issue du débat sur cette thématique, Madame BINET Frédérique invite les personnes présentes à formuler, si elles le souhaitent, d'autres remarques.

**Intervenant(e) :** Il exprime qu'il regrette qu'il n'y ait rien qui ramène à la culture dans le cadre du Grand Débat National : « c'est un grave déficit ». Il considère que l'accès à la culture est la première des choses pour comprendre et intégrer un pays. Il juge nécessaire d'afficher sa richesse culturelle.

**Intervenant(e) :** Elle évoque espérer l'organisation d'autres débats.

---

Madame BINET Frédérique précise que l'horaire de tenue de la réunion est atteint et rappelle que l'intégralité des contributions sera déposée sur la plate-forme du Grand Débat National. Elle invite les participants à contribuer individuellement sur ce site s'ils le souhaitent.

Monsieur le Maire remercie les personnes de leur présence et rappelle que la Commune se fera le relais des documents d'expression déposés en Mairie, sous pli confidentiel ou non, pour transmission au référent départemental.

Fin de réunion : 12 heures 45

Personnes présentes : 17